

Question présentée par la députée :

M^{me} Xhevrie Osmani

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

Quel est l'encadrement légal de la demande d'attestation de non-poursuite à l'Etat et quelles en sont les pratiques ?

L'accès au marché de l'emploi est un facteur important pour s'intégrer dans une société. Nombreux sont celles et ceux qui pendant leur vie contractent des dettes, la plupart de leur fait pour d'autres par héritage. Dans la grande majorité des cas, l'endettement voire le surendettement des personnes s'explique par la perte d'un emploi, un divorce ou un accident de santé. Les frais de poursuite à charge des débiteurs-trices sont d'ailleurs souvent coûteux et il n'est pas possible en Suisse d'obtenir une annulation de ses dettes, contrairement à la majeure partie des pays européens¹.

Le fait d'être endetté-e est handicapant dans beaucoup de choses courantes de la vie, comme le fait de se voir refuser un travail ou le fait de contracter des biens et services. Le facteur le plus handicapant est sans nul doute le refus de se voir exercer une activité professionnelle. L'attestation de non-poursuite est bien souvent requise dans le secteur privé et public. De ce fait, de nombreuses personnes et notamment les jeunes diplômés se voient préterités dans leurs recherches d'emploi et doivent, au mieux, opter pour un emploi bien en dessous de leurs qualifications où une telle attestation n'est pas requise. Par conséquent, ces personnes se retrouvent à exercer un métier où ils ne s'épanouissent pas et cette situation crée souvent un cadre propice à un mal-être d'où découlent des retombées négatives en termes de santé et de productivité. En effet, si nous souhaitons toutes et tous que les personnes endettées rentrent dans un processus de désendettement et tendent vers une

¹ NICOLET, Vincent. *Le surendettement, un fléau rarement dû à une gestion imprudente*. RTS Info. Publié le 14 mars 2019.

<https://www.rts.ch/info/suisse/10289070-le-surendettement-un-fleau-rarement-du-a-une-gestion-imprudente.html>

autonomie financière, requérir une attestation de non-poursuite représente le premier frein à leur insertion socioéconomique. La crise que nous traversons ne va qu'amplifier ce phénomène par les nombreuses faillites en cours et la spirale d'endettement pour une partie de la population. Mes questions relèvent à la fois d'une justification morale et légale.

Ayant appris que nombreux sont les offices de l'Etat qui demandent cette attestation, je demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *Quel est le fondement légal/réglementaire justifiant la demande d'attestation de non-poursuite voire l'encadrement fédéral de cette pratique ?*
- *Quels sont précisément les offices et services de l'Etat demandant cette attestation de non-poursuite ?*
- *Quels sont dans ces cas précis les motifs justifiant cette demande par rapport à l'exercice de la fonction ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de sa réponse à cette question.